

12 ENV 237 bis

« PROVINCE MAYA »

Charte d'Engagement

Être une Province MAYA, pourquoi ?

L'abeille mellifère est sans doute l'insecte le plus connu et le plus attendrissant pour petits et grands. Qui n'a pas eu droit à l'école au cycle de développement de l'abeille ou à la fécondation des fleurs par une abeille? Qui n'a jamais eu « un remède de grand-mère » à base de miel pour contrer une vilaine toux ou une grippe ?

L'abeille est très souvent le symbole de la vie, du travail, ...

En visitant les fleurs pour en récolter le pollen et le nectar, les abeilles, comme les autres insectes butineurs, pollinisent et permettent la fécondation et la reproduction de plus de 80% des espèces végétales. Et comme ces végétaux sont souvent utiles voire nécessaires à l'existence de tout un cortège d'autres espèces animales, on comprend aisément que les espèces pollinisatrices jouent un rôle majeur en termes de préservation de la vie et de sa diversité sur notre planète.

L'activité de pollinisation est également essentielle pour notre agriculture. De nombreuses cultures parmi les fruits, les légumes, les oléagineux,... sont pollinisées par les insectes. Un tiers de l'alimentation humaine et trois quarts des cultures dépendent de la pollinisation par les insectes.

Malheureusement, en Wallonie, l'abeille domestique subit une régression inquiétante, les ruchers dépérissent et leur immunité semble en général affectée.

A côté de l'abeille domestique bien connue, ce n'est pas moins de 350 espèces d'abeilles sauvages et bourdons qui butinent les fleurs au travers de notre Wallonie. Ces espèces participent aussi à la pollinisation des végétaux et subissent également un déclin plus qu'important.

C'est surtout la diminution des ressources alimentaires qui est en cause dans cette situation alarmante. Le pollen est l'unique source de protéines pour les abeilles. Elles en consomment chaque jour une quantité importante. L'alimentation en pollen des larves et des jeunes abeilles influe directement sur le développement des organes, la taille, la durée de vie des abeilles ouvrières et leur défense immunitaire.

Les abeilles ont donc besoin de pollen en quantité, en diversité et en qualité.

Il est donc impératif de reconstituer dans nos paysages des espaces riches en plantes mellifères et dénués d'utilisation de pesticides autant que possible.

CHARTRE D'ENGAGEMENT « PROVINCE MAYA »

Le formulaire est réservé exclusivement aux provinces qui souhaitent une reconnaissance comme « Province MAYA »

Ce formulaire doit être renvoyé au plus tard pour le 30 juin 2012 à l'adresse suivante :

*Direction des espaces verts
Département de la Ruralité et des Cours d'eau non navigables
D GARNE
Avenue prince de Liège 15, 5100 JAMBES*

Le Formulaire peut être téléchargé sur le site <http://environnement.wallonie.be>

*Le demandeur : **Province de Namur***

*Province de : **Namur***

*Député responsable du projet : **Jean-Marc VAN ESPEN***

*Adresse : **Place Saint-Aubain, 2 – 5000 Namur***

*Téléphone : **081 / 77 67 23** Fax. : **081 / 77 69 31***

*Personne de contact pour ce projet : **Hubert RAEYMAEKERS***

*Téléphone : **081 / 77 54 44***

*Fax. : **081 / 77 69 70***

*GSM : **0473 / 27 80 80***

*Jours/heures de disponibilité : **du lundi au vendredi, heures de bureau***

*Email : **hubert.raeymaekers@province.namur.be***

Le projet « **Province MAYA** » vous propose de soutenir l'activité apicole sur les propriétés provinciales mais surtout de maintenir ou de restaurer ce réseau d'espaces propices à la vie des insectes pollinisateurs.

Être une « Province MAYA », c'est donc avant tout être un acteur de la préservation des abeilles mais aussi de la biodiversité.

La Province de Namur

Sollicite par la présente une reconnaissance comme « Province MAYA ».

Et s'engage dès la première année :

1. **A réaliser, chaque année, un ou plusieurs projets de plantation** de végétaux mellifères sur certaines propriétés provinciales,
 - Soit 50 ares de prés fleuris ;
 - Soit la plantation de 50 arbres fruitiers ;
 - Soit la plantation de 50 arbres d'alignement ;
 - Soit la plantation d'une haie de 400 plants.

A installer ou développer de manière durable un rucher composé d'au moins 5 ruches habitées

Les projets peuvent être combinés. Par exemple, il est possible de planter un pré de 25 ares combiné à une haie de 200 plants,...

Les conditions sont fixées dans les annexes 1 et 2 du vade mecum.

2. **A sensibiliser les enfants et les adultes.**

Une campagne de sensibilisation à l'Abeille sera organisée chaque année. Par le biais de canaux d'information laissés à l'appréciation des provinces, les citoyens recevront au minimum une information par semestre sur le thème du plan Maya, des espèces mellifères, de la crise environnementale vécue par les abeilles, du rôle des abeilles,...

Par période de trois ans, réaliser au niveau provincial « une semaine des abeilles » et prendre en charge une communication adéquate : sensibilisation pour les écoles, susciter des portes ouvertes de ruchers, organiser une vitrine de l'abeille, etc. Ces informations devront être organisées en bonne coordination avec les communes qui ont adhéré au plan MAYA et les associations de défense des abeilles et/ou insectes butineurs.

3. **A organiser une rencontre annuelle** des élus et du personnel provincial concerné avec les apiculteurs, ruchers écoles et associations impliquées dans la défense des abeilles et/ou insectes butineurs. Cette réunion devra être organisée en collaboration avec les communes et visera à identifier les attentes ou les problèmes rencontrés par le secteur, éventuels ainsi que dégager des solutions, de mettre en œuvre des projets « MAYA »,...

Et s'engage, dès la deuxième année :

- 1. A enrichir le fleurissement** des domaines provinciaux, chaque année, tant en espaces verts qu'en bacs à fleurs avec des plantes mellifères. Pour tous les fleurissements réalisés par la province, au moins 20% du nombre de plantes à fleurs seront à caractère mellifère. (Voir liste en annexe 2 du vade mecum)
- 2. A inventorier les sites provinciaux** où les apiculteurs pourraient déposer des ruches.

Et s'engage, dès la troisième année :

- 1. A adopter un plan de réduction des pesticides.**
Les sources de pesticides nuisibles aux abeilles seront identifiées et la province prendra l'engagement d'en réduire voire abandonner l'utilisation sur les territoires provinciaux.
- 2. A établir un plan de gestion différenciée des Espaces verts provinciaux.**

Au terme de chaque année, la province s'engage à établir un rapport sur les réalisations menées selon un canevas fourni par l'administration.

La Wallonie soutiendra et encouragera les « provinces MAYA »

- La Wallonie fournira des panneaux, la signalétique et des outils de communication reconnaissant le label «Province MAYA » ;
- La Wallonie mettra à disposition des Provinces des articles de vulgarisation et d'information ainsi que différents supports de communication pour les différentes actions de sensibilisation.

Pour la **Province de Namur**

Fait le : 21-6-2012

(s) Valéry ZUINEN
Greffier provincial

(s) Dominique NOTTE
Député provincial président

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
V. ZUINEN
GREFFIER PROVINCIAL



ANNEXE 1 Conditions pour les projets de plantation

La combinaison des différents objectifs doit permettre d'atteindre les 100% requis selon le calcul suivant :

X% de 50 ares de prés + Y% de 50 fruitiers + Z% de 50 arbres d'alignement
+ W% de 400 plants de haies

$$X+Y+Z+W = 100\%$$

| Projet | Quantité requise pour atteindre 100% de l'objectif | Minima techniques |
|---|--|--|
| Un ou plusieurs prés fleuris sur terrain communal | 50 ares | Mélange de semences à 60% de mellifères au moins |
| Un ou plusieurs vergers d'arbres fruitiers | 50 arbres | Voir annexe 2 |
| Un ou plusieurs alignements d'arbres | 50 arbres | Voir annexe 2 |
| Une ou plusieurs haies ou massifs indigènes et mellifères | 400 plants de haie | Voir annexe 2 : haie libre ou massif d'espèces indigènes d'au moins 2/3 mellifères |